

**DECRET N° 2008-700 DU 22 DECEMBRE 2008**

Portant approbation des états financiers  
du Port Autonome de Cotonou (PAC)  
pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires et du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 novembre 2008 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés, les états financiers du Port Autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Soulé Mana LAWANI**

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de l'Economie  
Maritime, des Transports Maritimes et  
Infrastructures Portuaires,



**Issa BADAROU SOULE**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MDCEMTMIP/PR 4  
AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2  
PAC 2 JO1.